

DELIBERATION N° 90/11-13 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU LYCEE CYFFLE

Dans le cadre de leur formation et dans l'objectif de l'Europe de 1992, les élèves de la classe terminale de 1 ACC3 (BEP comptabilité) du Lycée Professionnel Cyfflé de NANCY, envisagent faire un voyage pédagogique d'une semaine à BARCELONE au cours du 3ème trimestre de l'année scolaire 1990/1991.

Les deux professeurs accompagnateurs sollicitent une aide de la part des communes de résidence des élèves, pour ce voyage dont le coût est estimé à 1 500 F par élève.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 100 F par élève ludréen, au nombre de 3 dans cette classe de terminale.

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :*

- d'accorder une subvention de 300 F au Lycée Cyfflé,*
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget en cours.*